



## C.A.A.S. ou plutôt CASSE SOCIALE !

La Commission Académique d'Action Sociale (CAAS) plénière de l'académie de Besançon s'est tenue jeudi 4 avril 2019 au Rectorat.

Le résultat est affligeant pour l'action sociale à venir.

Malgré un front syndical uni (voir la déclaration préalable commune), l'administration a choisi de trancher dans le vif dans les crédits dédiés à l'action sociale pour économiser 60 000 €.

Pour rappel, l'action sociale recouvre trois volets :

- **P.I.M. = Prestations Inter-Ministérielles** (*à caractère obligatoire pour le Rectorat*) dont la nature et les taux sont fixés par le ministère de l'action et des comptes publiques. Ces aides portent sur l'aide aux séjours éducatifs, aux allocations aux enfants handicapés...
- **A.S.I.A. = Actions Sociales d'Initiative Académique** (*à caractère non obligatoire pour le Rectorat et c'est donc là le levier d'ajustement*) aides aux frais d'études, aux loisirs des enfants, au départ à la retraite, aide aux personnels nouvellement nommés, aide aux frais d'hospitalisation d'un proche....
- **Les secours d'urgence** (aides financières non remboursables)

### Ce qu'il faut retenir de cette C.A.A.S. :

Les services académiques se trouvent confrontés à un contexte budgétaire compliqué du fait que l'attribution de secours d'urgence pour faire face aux situations de détresse financière devient de plus en plus difficile car d'une part, les dépenses P.I.M. (obligatoires) ne se tarissent pas et que d'autre part, les dépenses de type A.S.I.A. ont augmenté de 18 % entre 2017 et 2018.

**Pour couronner le tout, une enveloppe budgétaire de 400 000 €, identique à celle de 2018, est attribuée pour l'année 2019 au titre des crédits d'action sociale malgré la demande unanime des représentants des personnels exprimée l'année dernière au sein de cette instance !**

Pour mémoire, l'enveloppe des crédits d'action sociale n'a pas augmenté au sein de l'académie depuis 2010 et ce en dépit de l'augmentation annuelle des taux des P.I.M.

Propositions de l'administration pour juguler la hausse des dépenses d'action sociale :

**1. L'aide aux frais d'études supérieures des enfants étudiants est ramenée aux seules trois premières années (licence) et non plus jusqu'à la cinquième année. Retour à la situation d'avant 2016.**

Économie envisagée de 13 500 €

**2. L'aide aux loisirs des enfants est supprimée.**

Économie envisagée de 20 000 €

**3. Alignement du quotient familial d'attribution des A.S.I.A. (1150 €) sur celui des P.I.M. (1033 €).**

Économie envisagée entre 3 500 et 4 000 €

**4. Fixation du montant des secours d'urgence à un montant maximum de 800 € au lieu de 1 000 €, avec dérogation possible pour des cas extrêmes.**

**5. Introduction de seuils de niveau de vie effectif des demandeurs ( ce qu'il reste à la personne ou la famille pour vivre après paiement de toutes ses charges mensuelles), répartis en trois segments identifiés par un code couleur.**

**Indiquer code couleur :** Niveau de vie effectif de 300 € sous lequel les situations relèvent de la précarité.

**Indiquer code couleur :** Niveau de vie effectif entre 300 € et 500 € pour lequel la discussion s'engage sur le montant à octroyer.

**Indiquer code couleur :** Niveau de vie effectif au-delà de 500 € pour lequel l'aide revêt un caractère exceptionnel.

**6. Proposition de privilégier le recours aux prêts plutôt que l'aide non remboursable lorsque la capacité de remboursement est effective.**

Économie envisagée 22 500 € ?

**Le Sgen-CFDT**, a fait connaître lors des débats sa position selon laquelle qu'il était impossible d'envisager de voir disparaître la ligne : " aide aux loisirs des enfants " .

Les arguments avancés étant :

- le besoin de socialisation des enfants.

- l'ouverture à un environnement que l'on sait aujourd'hui menacé.

- la discrimination pouvant apparaître entre des enfants dont les deux parents travaillent à l'Éducation Nationale et ceux dont un des parents bénéficie d'un comité d'entreprise (CE) pouvant prendre en charge cette aide.

**Le Sgen-CFDT** demande si un effort ne pourrait être aussi fait par le Rectorat pour demander une rallonge budgétaire avec l'argument que la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires remplacés par des contractuels ne peut que venir grossir les demandes

de secours, et que décidément on ne comprend guère cette politique !

Un vote sur les propositions faites par l'administration pour réduire les dépenses a été demandé par les représentants du personnel.

Votants : 11 (seuls les représentants des organisations syndicales et de la MGEN peuvent y participer)

- Sgen-CFDT : 1 représentant
- SE-Unsa : 2 représentants
- FSU : 3 représentants
- MGEN : 5 représentants

1<sup>er</sup> vote, sur les propositions de modification des critères d'attribution concernant les A.S.IA. : 5 abstentions (MGEN) et 6 voix contre (organisations syndicales).

2<sup>ème</sup> vote, sur les propositions de modification des critères d'attribution concernant les secours d'urgence: 5 abstentions (MGEN) et 6 voix contre (organisations syndicales).

Tous les représentants du personnels présents émettent un vœu pour une révision rapide à la hausse de l'enveloppe budgétaire au regard des difficultés pointées.

Les représentants du Sgen-CFDT

Marc CHIBANI  
Dominique PARIZOT